



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique des transports

Question au Gouvernement n° 3086

Texte de la question

POLITIQUE DES TRANSPORTS DANS LA VALLEE DU RHONE ET L'ARC LANGUEDOCIEN

M. le président. La parole est à M. Hervé Mariton, pour le groupe UMP.

M. Hervé Mariton. Ma question s'adresse au ministre de l'équipement.

Le débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien est clos depuis quelques semaines. Chacun dans le pays a conscience de l'importance d'un tel débat, de ses enjeux pour la compétitivité économique, la qualité de vie et la liberté de mouvement.

Il en est ressorti une exigence forte pour les questions d'environnement, le refus très clair du tout routier et l'attente d'alternatives modales : ferroutage, voies fluviales.

Il conviendrait, monsieur le ministre, que ce ne soient plus des vœux pieux. À cette question qui concerne tous les Français et bien des Européens, nous attendons une réponse opérationnelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports, du tourisme et de la mer.

M. Dominique Perben, *ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer*. Monsieur le député, vous avez raison de souligner l'importance du débat public qui s'est déroulé dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien. C'est la première fois qu'un débat public portait non pas sur un projet d'infrastructure mais sur l'avenir de cette région et la capacité des réseaux de transport à absorber le trafic dans le respect de l'environnement et de la tranquillité de la population.

Avec Mme Nelly Olin, nous avons fait le point sur le débat public, et nous avons pris ensemble un certain nombre de décisions.

Pour les alternatives modales, il s'agit de faire avancer des projets ferroviaires et fluviaux, et nous avons annoncé il y a quelques jours à Lyon des éléments très concrets.

Sur le plan ferroviaire, il y a le contournement de Lyon, qu'il faut accélérer, le contournement de Nîmes et de Montpellier, le lancement du débat public pour la nouvelle ligne ferroviaire Perpignan-Montpellier, et la réalisation d'une gare intermédiaire dans la Drôme, à Allan, de façon que le TGV puisse desservir la population de la vallée du Rhône.

Sur le plan fluvial, le Rhône est canalisé et équipé, mais il faut renforcer l'équipement des ports fluviaux, et c'est ce qui est prévu en particulier dans le plan Rhône.

S'agissant de la route, nous avons décidé de ne pas élargir l'A7 et l'A9 et de faire le point dans cinq ans de manière à évaluer l'efficacité des mesures que je viens d'évoquer.

Par contre, nous avons décidé de mettre en place sur ces liaisons routières un certain nombre de techniques de gestion du flux comme la modulation des péages en fonction des horaires et du trafic, et un certain nombre d'interdictions de doubler pour les poids lourds, qui seront décidées bien sûr en concertation avec la profession, pour éviter des encombrements extraordinairement difficiles à certaines heures.

En matière routière, il nous faut également développer des solutions alternatives. Je pense à l'axe A46-A51 et aux routes qui traversent le Massif Central et qui peuvent alléger l'axe rhodanien.

Voilà, brièvement, les décisions concrètes que nous avons prises pour tenir compte du débat public, qui a été

d'excellente qualité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Hervé Mariton](#)

Circonscription : Drôme (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3086

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 décembre 2006